

Mode d'emploi Dispositif de roulement IMMOOS à deux galets Typ C | Typ C+



Index dispositif

1.	Informations importantes	2
2.	Données techniques	3
3.	Utilisation et description	3
4.	Mise en place du dispositif de roulement	4
5.	Rouler avec le dispositif type C	4
6.	Transposer et enlever le dispositif de roulement	4
7.	Stockage et nettoyage	4
8.	Examen / Entretien / Remise en état	5
9.	Exclusion de responsabilité	6
10.	Documentation de l'examen spécifique annuel	7

1. Informations importantes

Sur les installations pourvues d'un système de tension hydraulique pour le câble porteurtracteur, avant de commencer avec le sauvetage celui-ci doit être déclenché de manière à éviter que le câble se meuve. Les travaux de sauvetage dans la zone dangereuse du câble ne peuvent être effectués qu'après la coupure du dispositif de tension.

Le présent mode d'emploi se réfère uniquement au dispositif de roulement type C. Lisez le attentivement et conservez toutes les instructions et informations y relatives.

Les activités en hauteur sont dangereuses et peuvent être à l'origine de blessures graves ou même mortelles.

L'appréhension du maniement et des mesures de sécurité font exclusivement partie de votre responsabilité.

Le dispositif de roulement IMMOOS type C ne doit être employé que par du personnel instruit en la matière.

Ce dispositif de roulement a été construit pour le sauvetage de personnes dans le cadre des installations à câbles. Pour tout autre emploi il faut contacter le constructeur et lui demander son avis.

Les modes d'emploi des différents produits employés, en rapport avec le dispositif de roulement IMMOOS, sont absolument à observer

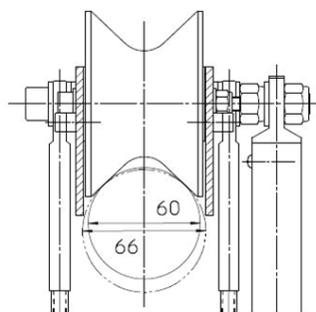
Il est absolument interdit d'effectuer des transformations sur les pièces d'origine.

Après une chute grave ou chute du dispositif de roulement même ou si un objet lourd devait le percuter, la mise en service du dispositif est alors interdite. Une déformation peut porter préjudice à son fonctionnement ou provoquer des micro-fissures invisibles à l'œil nu et diminuer de la résistance du matériel.

Le dispositif de roulement doit être utilisé seulement pour le sauvetage. D'autres applications (par exemple transports de matériel) ne sont pas admis.

2. Données techniques

Le dispositif de roulement IMMOOS a été certifié conformément aux directives 2000/9/CE.



	Version 1 Typ C	Version 2 Typ C+
Diamètre nominal du câble porteur-tracteur:	jusqu'à 60 mm (épaisseur 66 mm)	jusqu'à 72 mm
Pente max.:	120% (~50°)	120% (~50°)
Charge max.:	1.5 kN	1.5 kN

Essais de roulement:

Plusieurs essais de roulement ont été effectués sur différentes installations à câbles.

L'avantage réside dans le fait que ce dispositif permet de passer sur les aiguilles des pinces. Un montage ou démontage sur la pince est aussi possible.

Ce dispositif permet le déplacement du sauveteur aérien le long du câble pour n'importe quel système d'installation à condition toutefois qu celui-ci soit assuré par une corde de retenue pourvue d'un frein correspondant.

En outre est important que « l'opérateur au sol », chargé de l'assurance du sauveteur aérien, choisisse une place convenable. En ce qui concerne la corde d'assurance il est conseillé de manière conséquente de prévoir le renvoi sur un point approprié du pylône ou du véhicule (faire attention aux arêtes vives).

3. Utilisation et description

Le dispositif de roulement IMMOOS type C est prévu normalement pour le sauvetage des personnes sur les installations à câbles.

Sur les installations à câbles, en cas d'un sauvetage, ce dispositif permet de déplacer un sauveteur aérien le long du câble porteur-tracteur pour atteindre les véhicules bloqués.

Le dispositif de roulement est constitué essentiellement par une bascule pourvue de deux galets et d'une paire de câbles métalliques. Par l'accrochage d'un crochet de sécurité en alu à travers les boucles disposées dans la partie inférieure des deux câbles le système est fermé.

« Le sauveteur aérien » est assuré à l'aide d'une corde de retenue par un « opérateur au sol » depuis une place appropriée.

4. Mise en place du dispositif de roulement



Pendant chaque manœuvre « l'opérateur aérien » est assuré par sa corde de sécurité accrochée au câble porteur-tracteur.

La pose du dispositif de roulement se fait depuis les passerelles des pylônes ou depuis les véhicules.

Le dispositif de roulement type C est posé sur le câble et ensuite le système est fermé par l'introduction d'un crochet de sécurité en alu à travers les boucles situées au bout de la partie inférieure des deux câbles métalliques.

L'assurage du « sauveteur aérien » le long du câble porteur-tracteur est garanti par un « opérateur au sol » à l'aide d'une corde de retenue.

Après l'assurage avec la corde de retenue le « sauveteur aérien » accroche, pour sa propre sécurité, le crochet de sa corde de sécurité au câble porteur-tracteur à l'amont du dispositif de roulement.

5. Rouler avec le dispositif type C

Le déplacement du dispositif de roulement se fait à l'aide de la corde d'assurage depuis le sol.

« L'opérateur au sol » contrôle, depuis une place appropriée, par l'intermédiaire du frein-corde attaché à sa ceinture, la vitesse du « sauveteur aérien » pendant le trajet le long du câble depuis le pylône jusqu'au véhicule bloqué, respectivement pendant le trajet entre deux véhicules.

Comme corde d'assurage (de retenue) sert une corde en polyamide \varnothing 9mm homologuée selon à la norme EN 1891.

Attention: Il est seulement permis d'employer des cordes d'origine !

6. Transposer et enlever le dispositif de roulement



Pendant chaque manœuvre « l'opérateur aérien » est assuré par sa corde de sécurité accrochée au câble porteur-tracteur.

La transposition ou l'enlèvement du dispositif de roulement se fait avec une seule main. Avec l'autre main le crochet de sécurité est décroché seulement de l'une des deux boucles. Le dispositif de roulement peut après être enlevé respectivement posé sur le câble.

7. Stockage et nettoyage

Le dispositif de roulement IMMOOS type C doit être stocké en état sec et dans un endroit protégé de la lumière.

Le contact avec les acides, liquides corrosifs et huiles est à éviter.

Après l'utilisation ou salissure il faut éventuellement le nettoyer. Le nettoyage doit se faire avec des détergents non agressifs et beaucoup d'eau à une température max. de 30° C.

Le séchage doit se faire de manière naturelle, jamais en proximité de feux ou d'autres sources de chaleur.

8. Examen / Entretien / Remise en état

Pour l'examen, l'entretien et la remise en état les délais suivants sont à respecter :

- Avant chaque utilisation Examen visuel (contrôle) par l'utilisateur
- Au moins 1 fois par an Examen (contrôle) par un spécialiste en la matière

Examen visuel (contrôle)

Avant chaque mise en service le dispositif doit être contrôlé visuellement par l'utilisateur pour établir si toutes les vis sont serrées correctement et si les différentes parties sont usagées ou fissurées.



Les dispositifs endommagés ne peuvent plus être utilisés. En cas de doute la mise en service du dispositif est interdite.

Examen annuel (contrôle):

Au moins une fois par an les examens (contrôles) doivent se faire par un spécialiste en la matière et être documentés.

L'examen annuel (contrôle) comporte essentiellement:

- Le contrôle visuel
- Le contrôle fonctionnel

En cas de doutes un examen et entretien doivent se faire par le constructeur ou par une personne par lui autorisée.

Les travaux de remise en état ne peuvent être faits que par le constructeur ou par une personne par lui autorisée.

A respecter:

Tous les trois ans, il est vivement conseillé de démonter le dispositif de roulement de manière à pouvoir contrôler l'état des coussinets des galets et celui des autres composants et si nécessaire de les lubrifier.

9. Exclusion de responsabilité

La maison IMMOOS s.à.r.l. rejette toute responsabilité et devoir d'indemnité pour tous accidents ou dommages résultant de:

- Inobservance de la loi et prescriptions de l'autorité de surveillance.
- Inobservance des prescriptions ou clauses retenues dans le contrat de la firme IMMOOS s.à.r.l.
- Emploi de l'appareil de manière incompétente.
- Modifications arbitraires des pièces d'origine
- Substitution par d'autres matériaux ou surcharge de ces éléments
- Surcharge de ces éléments
- Pièces, qui n'ont pas été manufacturées ou fournies par IMMOOS s.à.r.l.
- Sabotage, conflits belliqueux ou événements de force majeure.

Notes

Siège social

Immoos GmbH
Tramweg 35
6414 Oberarth
Suisse
T +41 41 857 06 66

Filiale en Autriche

Immoos GmbH
Kirchstrasse 32
6923 Lauterach
Autriche
T +43 664 134 44 38

info@immoos.com
www.immoos.com